



DOCUMENTATION GÉNÉRALE

SAS ETABLISSEMENTS CAUDRELIER — Représentant légal : Mathieu
CAUDRELIER

84 rue Pasteur – 80100 ABBEVILLE

Téléphone : 03 22 31 03 33 – Mail : caudrelier.funeraire@free.fr

SAS au capital de 38 000 € – SIRET : 343 001 038 00011

RCS Amiens B 343 001 1038 – APE : 9603Z

Habilitation : 23-80-185 – TVA : FR63343001038

Site internet : www.pompesfunebrescaudrelier.com

Version : DG_PF_01102026

Sommaire

1. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques	p 3.4
2. Tarif général	p 5.9
3. Conditions générales de vente	p 10.13
4. Médiateur de la consommation	p 14
5. Extrait K-bis	p 15
6. Habilitation préfectorale	p 16.17
7. ORIAS	p 18
8. Notice d'information normalisée (art. R. 2223-24-1 du CGCT)	p 19.20

1. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques

Situation / Descriptif	Références CGCT	Commentaires
Cercueil avec garniture étanche, 4 poignées et plaque d'identité	R.2213-15 / R.2213-20 / R.2213-25 / R.2223-29	Caractéristiques fixées par le décret du 20 décembre 2018 ; attestation de conformité fournie par le fabricant ou le distributeur.
Inhumation hors commune de fermeture du cercueil, sans membre de la famille présent : contrôle de fermeture par un fonctionnaire de police (vacation)	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Ne s'applique pas si un membre de la famille assiste à la fermeture, ni en cas de simple passage par une commune voisine.
Inhumation en fosse individuelle en terrain commun : creusement et comblement	L.2223-3 / R.2223-3 à R.2223-5	—
Inhumation en concession aménagée : ouverture/fermeture du caveau, creusement/comblement, démontage/remontage du monument	Aucun texte spécifique (concession facultative)	Devient « obligatoire » de fait dès lors que la famille a choisi ce mode de sépulture.
Crémation : redevance de crémation ; contrôle de fermeture du cercueil par un fonctionnaire de police le cas échéant	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Voir le règlement intérieur et le tarif du crématorium.
Urne cinéraire (ou cendrier) avec plaque d'identité et nom du crématorium	L.2223-18-1	Non nécessaire si la famille choisit directement une urne « funéraire » pouvant recevoir les cendres.
Destination des cendres : inhumation, columbarium, scellement sur monument, dispersion	L.2223-2 / L.2223-18-1-1	Modalités et charges fixées par le règlement du cimetière ou du site cinéraire ; traçabilité des métaux issus de la crémation.
Transport avant mise en bière : véhicule agréé	R.2213-7 / D.2223-110 à D.2223-112	La housse sanitaire a un caractère obligatoire uniquement dans le cadre du transport avant mise en bière.
Transport après mise en bière : véhicule agréé (corbillard/fourgon)	D.2223-113 à D.2223-115	—
Transport international (accord de Strasbourg)	Accord de Strasbourg	Cercueil hermétique avec filtre épurateur ; bois ≥ 20 mm ; cuvette étanche non requise. Pays concernés : Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.
Transport international (accord de Berlin)	Accord de Berlin	Cercueil hermétique, bois ≥ 30 mm, couvercle vissé (vis distantes de 20 cm), frettes métalliques. Pays concernés : Allemagne, Égypte, Italie, Mexique, Roumanie.
Transport par avion	Règlement IATA	Cercueil hermétique avec filtre épurateur et emballage de toile.
Dépôt temporaire supérieur à 6 jours après fermeture du cercueil	R.2213-26	Cercueil hermétique avec filtre épurateur requis.

Situation / Descriptif	Références CGCT	Commentaires
Défunt porteur d'une prothèse à pile	R.2213-15	Retrait obligatoire (sauf modèles exemptés par arrêté) pour la délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil.
Exhumation	R.2213-42 / R.2223-42	Personnel habilité en tenue spéciale ; cercueil neuf si nécessaire.
Maladie contagieuse imposant mise en bière hermétique	R.2213-26 / R.2213-27	Cercueil hermétique + linceul imbibé d'une solution antiseptique.

2. Tarif général

Intitulé (ou descriptif)	Types de prestations		Conditions spécifiques de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
1. Préparation et organisation des obsèques					
Démarches administratives et formalités				130 €	20 %
Fourniture d'une table réfrigérante en vue de la présentation du corps			Pour un défunt qui reste à son domicile ou dans les cas d'une chambre mortuaire non équipée	120 €	20 %
Toilette mortuaire			En tout lieu où se trouve le défunt	120 €	20 %
2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)					
Fourniture d'une housse sanitaire	*		En cas de transport avant mise en bière	38 €	20 %
Transport de corps avant mise en bière : Z1		**	Zone 1 : <10km autour de notre agence (Tarif jours et heures ouvrables)	140 €	10 %
Transport de corps avant mise en bière majoré : Z1		**	Zone 1 : <10km autour de notre agence (Tarif majoré)	305 €	10 %
Transport de corps avant mise en bière : Z2		**	Zone 2 : 10 < x < 30 km autour de notre agence (Tarif jours et heures ouvrables)	260 €	10 %
Transport de corps avant mise en bière majoré : Z2		**	Zone 2 : 10 < x < 30 km autour de notre agence (Tarif majoré)	425 €	10 %
Transport de corps avant mise en bière : Z3		**	Zone 3 : > 30km autour de notre agence 2€/km supplémentaire (Tarif jours et heures ouvrables)	260 € + 2€/km	10 %
Transport de corps avant mise en bière majoré : Z3		**	Zone 3 : > 30km autour de notre agence 2€/km supplémentaire (Tarif majoré)	425 € + 2€/km	10 %
Transport de corps avant mise en bière : Amiens		**	(Tarif jours et heures ouvrables)	340 €	10 %
Transport de corps avant mise en bière majoré : Amiens		**	(Tarif majoré)	505 €	10 %
3. Cercueils et accessoires					
Fourniture d'un cercueil : Ayous (1238)	*		Cercueil en ayous clair fumé, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées bois et plaques d'identité	825 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Ayous (1347)	*		Cercueil en ayous wengé, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées	930 €	20 %

			plastique et plaque d'identité		
Fourniture d'un cercueil : Chêne (1294-1296)	*		Cercueil en chêne, teinte au choix, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1025 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Ayous (1379)	*		Cercueil en ayous wengé, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées plastique et plaque d'identité	1025 €	20%
Fourniture d'un cercueil : Ayous (1228G)	*		Cercueil en ayous naturel, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées bois et plaque d'identité	1025 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Pin (4333)	*		Cercueil en pin brut, finition vernis eau, 4 poignées bois et plaque d'identité	1025 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Ayous (2781)	*		Cercueil en ayous cerisier, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées bois et plaque d'identité	1025 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Ayous (2748)	*		Cercueil en ayous cérusé ivoire, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées bois et plaque d'identité	1080 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Pin (6191)	*		Cercueil en pin clair fumé, finition brillant, cuvette étanche, 4 poignées plastique et plaque d'identité	1080 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Ayous (2239)	*		Cercueil en ayous concrete gris, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées bois et plaque d'identité	1130 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Peuplier (6294)	*		Cercueil en peuplier miel, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées plastique et plaque d'identité	1180 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (6564-6566)	*		Cercueil en chêne, teinte au choix, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1230 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Ayous (4063)	*		Cercueil en ayous brun, finition pastel, cuvette étanche, 4 poignées bois et plaque d'identité	1230 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (8024)	*		Cercueil en chêne clair-fumé, finition satiné, cuvette étanche, 4	1350 €	20 %

			poignées métal et plaque d'identité		
Fourniture d'un cercueil : Faucon (6130 – 6142)	*		Cercueil en chêne, teinte au choix, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1430 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (6085)	*		Cercueil en chêne deux tons, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1480 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (3644)	*		Cercueil en chêne cérusé, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1530 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (2094)	*		Cercueil en chêne wengé, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1580 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (6083)	*		Cercueil en chêne clair, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1680 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (6180)	*		Cercueil en chêne clair fumé, finition brillant, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1780 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Pin (7384)	*		Cercueil en pin brut, finition habillage osier, cuvette étanche, 4 poignées osier et plaque d'identité	1880 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (1568)	*		Cercueil en chêne blanc, finition laqué, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	1980 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Acajou (6215)	*		Cercueil en acajou, finition brillant, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	2020 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (9661)	*		Cercueil en chêne clair, finition brillant, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	2280 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Chêne (6167-6168)	*		Cercueil en chêne, teinte au choix, finition satiné, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	2580 €	20 %
Fourniture d'un cercueil : Orme (6175)	*		Cercueil en orme clair, finition brillant, cuvette étanche, 4 poignées métal et plaque d'identité	3380 €	20 %
Capiton (habillage intérieur)			Selon matière, couleur et niveau de capitonnage	140 € à	20 %

				170 €	
Emblème civil ou religieux			Placé sur le cercueil	50 €	20 %
4. Mise en bière et fermeture du cercueil					
Mise en bière et fermeture du cercueil				35 €	20 %
5. Transport du défunt après mise en bière					
Transport de corps après mise en bière : Z1		**	Zone 1 : <10km autour de notre agence (Tarif jours et heures ouvrables)	140 €	20 %
Transport de corps après mise en bière majoré : Z1		**	Zone 1 : <10km autour de notre agence (Tarif majoré)	305 €	20 %
Transport de corps après mise en bière : Z2		**	Zone 2 : 10 < x < 30 km autour de notre agence (Tarif jours et heures ouvrables)	260 €	20 %
Transport de corps après mise en bière majoré : Z2		**	Zone 2 : 10 < x < 30 km autour de notre agence (Tarif majoré)	425 €	20 %
Transport de corps après mise en bière : Z3		**	Zone 3 : > 30km autour de notre agence 2€/km supplémentaire (Tarif jours et heures ouvrables)	260 € + 2€/km	20 %
Transport de corps après mise en bière majoré : Z3		**	Zone 3 : > 30km autour de notre agence 2€/km supplémentaire (Tarif majoré)	425 € + 2€/km	20 %
Transport de corps après mise en bière : Amiens		**	(Tarif jours et heures ouvrables)	340 €	20 %
Transport de corps après mise en bière majoré : Amiens		**	(Tarif majoré)	505 €	20 %
6. Cérémonie					
Fourniture d'un registre à signatures et d'une table				35 €	20 %
Maitre de cérémonie				120 €	20 %
Mise à disposition d'un véhicule funéraire		**	Transport du cercueil dans le même département	160 € à 600 €	20 %
Cérémonie civile			Organisation et tenue d'une cérémonie civile	150 €	20 %
7. Inhumation					
Exécution d'une gravure			Selon couleur et taille, par caractères	8€ à 14,50€	20 %
Ouverture et fermeture d'un caveau	*		Avec ou sans monument avec une ouverture par le dessus	350 €	20 %
Ouverture et fermeture d'un caveau	*		Avec ou sans monument avec une ouverture par devant	450 €	20 %
Construction d'un caveau			Selon caractéristiques techniques	Sur devis	20 %

Creusement d'une fosse (1, 2, 3, 4 places simples ou doubles)	*		En terrain commun ou en concession	382 € à 892 €	20 %
Personnels pour inhumation	*		Forfait porteurs pour cérémonie et inhumation	360 €	20 %
8. Crémation					
Fourniture d'une urne	*		Selon matière, contenance et destination (caveau, columbarium, dispersion, pleine nature)	65 € à 400 €	20 %
Plaque d'identité pour urne	*		Portant l'identité du défunt et le nom du crématorium	20 €	20 %
Personnels pour crémation	*		Forfait porteurs en cas de service religieux avant la crémation	360 €	20 %
Ouverture et fermeture d'un caveau	*		Avec ou sans monument avec une ouverture par-dessus pour une inhumation d'une urne	250 €	20 %
Scellement d'urne sur monument funéraire	*		Urne présentant des critères de solidités suffisants	100 €	20 %
Dispersion des cendres dans un jardin ou un puit du souvenir	*		Accompagnement et réalisation de la dispersion	50 €	20%
Ouverture et fermeture d'une caverne	*		Ouverture, nettoyage intérieur, fermeture et joints	200 €	20 %
Dépôt de l'urne dans un columbarium	*		Ouverture, nettoyage intérieur, fermeture et joints	150 €	20 %

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCORD DU CLIENT. Sauf stipulation contraire, toute commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente, générales et particulières. Les offres et devis ne sont valables qu'un (1) mois après leur émission.

CLIENT. Sauf cas du client professionnel, le client s'entend au sens des présentes comme toute personne physique, ayant droit ou agissant pour le compte du défunt, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Le client professionnel peut se voir appliquer des conditions de vente et tarifaires différentes des présentes.

INFORMATION PRÉ-CONTRACTUELLE. Avant la conclusion du contrat, le client reçoit, de manière lisible et compréhensible, les informations pré-contractuelles qui lui sont dues conformément aux dispositions du Code de la consommation et à la réglementation applicable à l'activité de pompes funèbres, notamment celles relatives aux caractéristiques essentielles des biens et services, aux prix et conditions tarifaires, aux délais ou dates d'exécution lorsque ceux-ci sont déterminés, ainsi qu'à l'identité et aux coordonnées du vendeur et aux autres conditions contractuelles applicables. Le client est également informé, avant la conclusion du contrat, des conditions particulières applicables à la prestation ou à la commande concernée, notamment au moyen du devis et, le cas échéant, du bon de commande. Le client reconnaît avoir pu obtenir du vendeur les informations et conseils utiles à son engagement et avoir disposé de la possibilité de poser toute question relative aux biens et services proposés.

DEVIS. Un devis détaillé et chiffré conforme à la réglementation est remis systématiquement au client, comportant le détail et le prix unitaire des produits et prestations. Toute modification de devis doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit du client pour être valable.

TARIFS et ACOMPTE. Les prix pratiqués correspondent au tarif public net de taxes en vigueur à la date du devis. Pour les commandes relatives à la fourniture et à la pose de monuments funéraires, le commencement d'exécution du contrat est conditionné par la signature du devis ou du bon de commande correspondant et par le versement d'un acompte de 30% du montant TTC figurant sur le devis. Pour les prestations relatives à la fourniture et à la pose de caveaux, un acompte de 30% du montant TTC pourra être demandé selon la nature et les modalités de la prestation. Lorsque cet acompte est prévu, le commencement d'exécution est conditionné par la signature du devis ou du bon de commande correspondant et par son versement. Aucun acompte n'est demandé pour les prestations d'obsèques.

VENTE À DISTANCE / VENTE HORS ÉTABLISSEMENT.

Définitions :

- Est considérée comme une vente hors établissement tout contrat conclu entre le vendeur et un client dans un lieu qui n'est pas celui où le vendeur exerce son activité en permanence ou de manière habituelle, en la présence physique simultanée des parties, y compris à la suite d'une sollicitation ou d'une offre faite par le consommateur.
- Est considérée comme une vente à distance tout contrat conclu entre le vendeur et un client, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance (téléphone, télécopie, Internet) jusqu'à la conclusion du contrat.

Modalités de rétractation : en cas de vente hors établissement ou vente à distance, le client a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours. Ce délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour :

- S'il s'agit d'un contrat de service de la conclusion du contrat.
- S'il s'agit d'un contrat de vente, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du bien.
- S'il s'agit d'un contrat portant sur plusieurs biens commandés par le client au moyen d'une seule commande et si ces biens sont livrés séparément, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du dernier bien.
- S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison d'un bien en plusieurs lots ou pièces, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce. Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration explicite (par lettre envoyée par la Poste, télécopie ou courrier électronique). Le client pourra utiliser le modèle de formulaire de rétractation qui sera communiqué par le vendeur lors de la conclusion du contrat (annexe 2). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Exclusion au droit de rétractation :

Pour information, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du client (sur-mesure) ou personnalisés. Compte tenu de la spécificité des activités du vendeur et de la réglementation funéraire, les services doivent être

Paraphe client :

exécutées dans des délais courts, inférieurs au droit de rétractation, le client s'engage dès lors à signer sur le bon de commande son souhait de commencer l'exécution de la prestation avant l'expiration du délai de rétractation et sa renonciation à l'exercice de ce droit. S'agissant des articles funéraires personnalisés, des travaux de cimetière, des monuments funéraires sur mesure, des prestations de gravure, ceux-ci étant réalisés selon les indications du client et/ou personnalisés, aucun droit de rétractation ne sera possible pour ces derniers.

Effets de la rétractation : en cas de rétractation de la part du client du contrat conclu, le vendeur remboursera tous les paiements reçus du client, y compris les frais de livraison sans retard excessif (pouvant donner à indemnisation de transporteur) et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le vendeur est informé de la décision de rétractation du contrat conclu.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf volonté expresse d'un moyen différent. Le remboursement pourra être différé jusqu'à réception du bien acquis ou jusqu'à fourniture d'une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le bien doit être renvoyé ou rendu au vendeur sans retard excessif et au plus tard quatorze (14) jours après avoir communiqué la décision de rétractation du contrat conclu. Ce délai est réputé respecté si le client renvoie le bien avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours. Si le client a demandé de commencer des travaux pendant le délai de rétractation, le client devra payer au vendeur un montant proportionnel à ce qui a été fourni au jour de l'information de la rétractation du contrat conclu, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

SOUS-TRAITANCE. Le client est informé que, pour assurer la bonne exécution de certaines prestations ou commandes, le vendeur peut avoir recours à des sous-traitants ou à des prestataires extérieurs. Le recours à ces tiers peut notamment concerner certaines prestations techniques, de fabrication, de pose, de transport ou toute autre prestation nécessaire à l'exécution de la commande. Le vendeur demeure responsable de la bonne exécution de ses propres obligations contractuelles à l'égard du client, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

RETARD DE PAIEMENT. Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application des pénalités de retard prévues par la réglementation en vigueur. Pour les clients professionnels, les pénalités de retard sont exigibles dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et sont calculées selon le taux applicable conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles sont dues sans préjudice de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et, le cas échéant, de toute indemnisation complémentaire prévue par la réglementation. Pour les clients consommateurs, les conséquences d'un retard de paiement sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables. Le vendeur se réserve également le droit de suspendre ou de refuser l'exécution de nouvelles prestations ou commandes en cas d'impayé, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

GARANTIES. Le vendeur est tenu des garanties légales applicables aux biens vendus, notamment de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-3 à L. 217-20 du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La garantie légale de conformité permet au consommateur, dans les conditions prévues par la loi, d'obtenir la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, lorsque les conditions légales sont réunies, une réduction du prix ou la résolution du contrat. La garantie légale des vices cachés s'applique aux défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. Ces garanties légales s'appliquent indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement accordée par le vendeur ou le fabricant. Les conditions, délais et modalités d'exercice de ces garanties sont ceux prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de leur mise en œuvre.

FORCE MAJEURE. Les cas de force majeure exonèrent le vendeur de tout retard ou inexécution, et ne peuvent donner lieu à indemnisation ni résiliation du contrat.

Article 1218 du Code civil : *« Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »*

DONNÉES PERSONNELLES. Dans le cadre de son activité, le vendeur collecte et traite des données à caractère personnel nécessaires à la gestion des demandes, devis, commandes, contrats et prestations, ainsi qu'à la facturation, au paiement, au suivi de la relation avec le client et au respect de ses obligations légales et réglementaires.

Le responsable du traitement est SAS CAUDRELIER, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 343 001 038, dont le siège social est situé 84 Rue Pasteur, 80100 Abbeville. Le vendeur peut être contacté à l'adresse électronique suivante : caudrelier.funeraire@free.fr. Les données personnelles sont traitées notamment pour : l'établissement et le suivi des devis et commandes ; l'exécution des prestations funéraires, de marbrerie et de monuments funéraires ; la gestion administrative, comptable et financière des contrats ; le respect des obligations légales et réglementaires ; la gestion des demandes, réclamations et éventuels litiges. Selon les finalités concernées, les traitements sont fondés sur l'exécution du contrat, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime du vendeur ou, lorsque cela est requis, le consentement de la personne concernée. Les données peuvent être communiquées aux personnes, entreprises ou prestataires intervenant dans l'exécution des prestations, lorsque cette communication est nécessaire à la réalisation de la commande ou au respect d'une obligation légale. Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, sous réserve des obligations légales de conservation et

Date :

Signature client :

Signature entreprise :

des délais nécessaires à la défense des droits du vendeur. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne dispose, selon les conditions prévues par le RGPD, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que, lorsque les conditions sont réunies, d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés auprès du vendeur à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. Lorsque cela est nécessaire, le vendeur peut demander un justificatif permettant de vérifier l'identité du demandeur. La personne concernée dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment, sans remettre en cause la licéité des traitements effectués avant son retrait.

LITIGE. Le client s'oblige à contacter préalablement le service clients du vendeur en cas de difficulté dans l'exécution du contrat ou de contestation. Le client peut saisir le **médiateur CM2C, 49 rue de Ponthieu 75008 Paris, mail : litiges@cm2c.net**. L'article L.141-5 du code de la consommation prévoit que le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territoriales compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat, ou de la survenance du fait dommageable.

Date :

Signature client :

Signature entreprise :

5. Médiateur de la consommation

CM2C

49 rue de Ponthieu

75008 PARIS

Tél : 01.89.47.00.14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net



N° de gestion 1987B70088

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 21 mars 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	343 001 038 R.C.S. Amiens
Date d'immatriculation	09/12/1987
Dénomination ou raison sociale	ETABLISSEMENTS CAUDRELIER
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	38 000,00 Euros
- Mention du 14/10/1996	Décision de non-dissolution de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées.
Adresse du siège	84 Rue PASTEUR 80132 Abbeville
Activités principales	La prestation de services et la vente de produits relatifs à la Marbrerie funéraire et autres activités liées au services des Pompes Funébres et notamment l'exhumation, la vente au détail de charbons, de gaz, et de bois. Le ramonage des conduits d'évacuation de fumée des appareils de chauffage. Le négoce de tous matériaux et notamment de sable et de gravier
Durée de la personne morale	Jusqu'au 09/12/2067
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

Nom, prénoms	CAUDRELIER Mathieu
Date et lieu de naissance	Le 28/04/1971 à Abbeville (80)
Nationalité	Française
Domicile personnel	140 Rue des Prés 80132 Caours

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	84 Rue PASTEUR 80132 Abbeville
Activité(s) exercée(s)	Marbrerie funéraire, activités liées au service des pompes funèbres. Achat et vente de tous combustibles, charbons, bois gaz.
Date de commencement d'activité	01/10/1987
Origine du fonds ou de l'activité	Achat Fonds précédemment reçu en location gérance et acquis de l'indivision Emile CAUDRELIER RCS Abbeville 54 A 52, Modification du 25/08/1997 au prix de 150.000Fr. Insertion PICARDIE LA GAZETTE du 05/08/1997, à compter du 01/07/1997.
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	Rue du Général de Gaulle 80135 Saint-Riquier
Activité(s) exercée(s)	Vente d'articles funéraires et fleurs artificielles
Date de commencement d'activité	01/12/2003
Origine du fonds ou de l'activité	Achat Fonds acquis par achat au prix de 40 701.32 Euros de M DOUAL Alain représenté par ME SOINNE Mandataire Judiciaire, Insertion dans L'ACTION AGRICOLE PICARDE DU 5.3.2004. Date d'entrée en Jouissance : 01.12.2003
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffes du Tribunal de Commerce d'Amiens

18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1

N° de gestion 1987B70088

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 01/01/2009

=== Refonte de la carte judiciaire 2009 (TC) === : Cette entreprise précédemment inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Abbeville a été rattachée à partir du 01 janvier 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Amiens par le décret n° 2008-146 du 15 février 2008.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT





**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale**

LE PRÉFET DE LA SOMME

ATTESTE

Que la SAS ÉTABLISSEMENTS CAUDRELIER sise 84, rue Pasteur à ABBEVILLE et exploitée par Mathieu CAUDRELIER est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière (véhicules immatriculés GC-556-AX et 3242-XP-80) ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire (4 salons) : 84 rue Pasteur à ABBEVILLE.

jusqu'au 1^{er} février 2028.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

La présente habilitation est délivrée sous le n° **23-80-185**.

Fait à Amiens, le **22 MAI 2023**

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjointe à la cheffe de bureau

Julienne CHEVALLIER

Monsieur Mathieu CAUDRELIER
SAS ÉTABLISSEMENTS CAUDRELIER
84, rue Pasteur
80100 – ABBEVILLE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

ETABLISSEMENTS CAUDRELIER
84 RUE PASTEUR
80132 ABBEVILLE

Numéro de RCS (le cas échéant) : AMIENS 343001038

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07033473

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 15/11/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 30/09/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général

NOTICE D'INFORMATION

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet. Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites service-public.gouv.fr (rubrique « Un proche est décédé »), pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et economie.gouv.fr/dgccrf.

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire :

- les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne (agira-vie.fr/obseques). A défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt ;
- l'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer ;
- la liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire :

- la remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord ;
- la notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire ;
- en cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires ;
- une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours ;
- une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque le transfert du défunt a été demandé par le directeur d'un établissement de santé ne devant pas disposer d'une chambre mortuaire, et sur attestation écrite qu'il n'a pas réussi à joindre la famille dans un délai de dix heures à compter du décès, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

(*) Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez-vous informer auprès de votre opérateur funéraire.